Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260127-2026_01_TRAV1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 21 janvier 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - C LE MOUAL - M HAICAULT - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL O MORIN - C LEBRAS - B FAURE *(arrivé à 19h17)* - L LUCAS - C REUX - Y MARIETTE - N BILLAUD - J COLLEU G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - G COLLET *(arrivé à 19h37)* Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à C LE MOUAL - M MORIN donne pouvoir à Y GILLET - JM GRABOWSKI donne pouvoir à G JÉGU - G JEHANNO donne pouvoir à E BURON Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J COLLEU a été élue secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 01 - TRAV 1

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE BEL AIR : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Présentation :

Le Conseil Départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet. Cette aide est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants pour des dépenses en lien avec la sécurité routière.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement à Bel Air comporte des travaux afférents à la circulation et à la sécurité piétonne. Il informe que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de l'aider à financer ces travaux de sécurisation,

Il est donc proposé de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du Carrefour de Bel-Air en apportant ainsi une réponse aux problèmes de sécurité sur ce secteur.

Le coût prévisionnel des travaux est de 50 050 euros.

Le coût des travaux destinés à l'amélioration de la sécurité piétonne est de 21 225 euros. Le Département peut apporter une aide de 30 % au titre des amendes de police pour des travaux visant à améliorer la sécurité piétonne.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du carrefour de Bel Air.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 28 janvier 2026

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR

Le Maire,
Stéphane BRIEND